

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,
Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),
Absents : Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour les activités sportives scolaires 2023 -2024

Vu la délibération n°5851 de la Commission permanente du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 21/10/2016 relatives aux « subventions au titre des actions pédagogiques » ;
Vu la délibération n°7324 de la Commission permanente du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 27/12/2018 relatives aux « actions pédagogiques – modalités d'attribution des aides ».

Considérant que les écoles du Dévoluy organisent chaque année le déroulement des cycles sportifs ;

Considérant la grille de financement annexée à la délibération n°CD-23-12-2416 du Département susmentionnée :

Natation : 8.90 € par élève
Ski : 9.90 € par élève
Escalade : 9.40 € par élève

Considérant, sur l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'élèves qui suivent les cycles d'apprentissage sportifs sur les 2 écoles d'Agnières et de St Etienne est de :

Ski de fond : 46 élèves
Ski de piste : 71 élèves
Escalade : 71 élèves
Natation : 46 élèves

Considérant l'état des dépenses réalisées par le regroupement pédagogique et la proposition de plan de financement suivante :

Activités	DEPENSES			RECETTES		
	Transport	Intervenants	Coût total	Commune	Coopérative scolaire	Département
Ski de fond	2363.90 €	2082 €	4445.90 €	3990.50 €	0 €	455,40 €
Ski de piste	4481.49 €	6048 €	10529.49 €	9826.59 €	0 €	702,90 €
Escalade	1500 €	5000 €	6500 €	832.60 €	5000 €	667,40 €
Natation	2486.76 €	1200 €	3686.76 €	2077.36 €	1200 €	409,40 €
TOTAL	10832.15€	14330 €	25162.15 €	16727.05 €	6200 €	2235,10 €

Coût total des activités sportives scolaires de l'année 2023/2024 : 25162.15 € réparti comme suit :

- Participation de la commune de 16727.05 €
- Participation de la coopérative scolaire et de l'amicale autour des enfants de 6200 €
- Participation du département des Hautes Alpes de 2235,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement des activités sportives scolaires ci-dessus pour l'année scolaire 2023 /2024
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 2235,10€ pour le financement des activités sportives scolaires sur l'année 2023-2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 25-03-2024
Publié le : 25-03-2024
Affiché le : 25-03-2024